

73 Strings
Société par actions simplifiée au capital de 748.802,10 euros
Siège social : 176, avenue Charles de Gaulle – 92522 Neuilly-sur-Seine
884 297 631 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 21 FÉVRIER 2025

Le 21 février 2025,

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Abhishek Pandey, agissant en qualité de président de 13519384 Canada Inc., société de droit canadien dont le siège social est situé 10290 Keele St ONL6A3Y9 Vaughan, Canada et immatriculée sous le numéro 1351938-4 Canada, agissant elle-même en qualité de président de la Société, (le « **Président** »),

APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE :

les associés de la Société ont, par décisions constatées par acte écrit en date du 13 février 2025 (l'« **Acte Écrit** ») notamment décidé de :

- 1) sous la condition suspensive (i) de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital B-1, (ii) de l'Augmentation de Capital B-2, et (iii) de la Cession, de déléguer au Président jusqu'au 15 mars 2025, la compétence de convertir un nombre maximum de 112.342 Actions Cédées en ADP B-1 et 612.912 Actions Cédées en ADP B-2 (la « **Délégation Conversion B-1 et B-2** ») ;
- 2) sous la condition suspensive (i) de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital B-1, (ii) de l'Augmentation de Capital B-2, (iii) de la Cession, et (iv) de la conversion des Actions Cédées en ADP B-1 et ADP B-2, de déléguer au Président jusqu'au 15 mars 2025, toute compétence, à l'effet de décider et procéder à l'émission et l'attribution, à titre gratuit, de 112.342 BSA Ratchet B-1 qui seront attachés aux 112.342 ADP B-1 résultant de la conversion des Actions Cédées, à raison d'un (1) BSA Ratchet B-1 pour une (1) ADP B-1 (la « **Délégation BSA B-1** ») ; et
- 3) sous la condition suspensive (i) de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital B-1, (ii) de l'Augmentation de Capital B-2, (iii) de la Cession, et (iv) de la conversion des Actions Cédées en ADP B-1 et ADP B-2, de déléguer au Président jusqu'au 15 mars 2025, toute compétence, à l'effet de décider et procéder à l'émission et l'attribution, à titre gratuit, de 612.912 BSA Ratchet B-2 qui seront attachés aux 612.912 ADP B-2 résultant de la conversion des Actions Cédées, à raison d'un (1) BSA Ratchet B-2 pour une (1) ADP B-2 (la « **Délégation BSA B-2** »),

et que l'Augmentation de Capital B-1, (ii) l'Augmentation de Capital B-2 et (iii) la Cession ont été réalisées.

Il est précisé que les termes portant une majuscule et non définis dans les présentes décisions ont le sens qui leur est donné dans l'Acte Écrit.

PREND LES DÉCISIONS SUIVANTES :

1. Mise en œuvre de la Délégation Conversion B-1 et B-2 ;
2. Conversion de 112.342 actions ordinaires en ADP B-1 et 612.912 Actions Cédées en ADP B-2 ;

3. Mise en œuvre de la Délégation BSA B-1 ;
4. Emission et attachement des BSA Ratchet B-1 aux ADP B-1 ;
5. Mise en œuvre de la Délégation BSA B-2 ;
6. Emission et attachement des BSA Ratchet B-2 aux ADP B-2 ;
7. Modification corrélative des statuts de la Société ; et
8. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Mise en œuvre de la Délégation Conversion B-1 et B-2

Le Président, après avoir pris connaissance de l'Acte Écrit ;

décide de mettre en œuvre la Délégation Conversion B-1 et B-2.

DEUXIÈME DÉCISION

Conversion de 112.342 actions ordinaires en ADP B-1 et 612.912 Actions Cédées en ADP B-2

Le Président, après avoir pris connaissance :

- de l'Acte Écrit ;
- du rapport du commissaire aux comptes relatif à la mise en œuvre de la Délégation Conversion B-1 et B-2, et
- des bulletins de conversion dûment signés par les titulaires listés ci-dessous attestant la conversion d'un nombre total de 725.254 actions ordinaires de la Société en 112.342 ADP B-1 et en 612.912 ADP B-2,

constate la réalisation définitive de la conversion de 725.254 actions ordinaires de la Société en 112.342 ADP B-1 et en 612.912 ADP B-2 nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune, à la date des présentes,

constate que des ADP B-1 et des ADP B-2 ont été émises dans les proportions suivantes :

[...]

TROISIÈME DÉCISION

Mise en œuvre de la Délégation BSA B-1

Le Président, après avoir pris connaissance de l'Acte Écrit ;

décide de mettre en œuvre la Délégation BSA B-1.

QUATRIÈME DÉCISION

Emission et attachement des BSA Ratchet B-1 aux ADP B-1

Le Président, après avoir pris connaissance de :

- l'Acte Écrit ;
- du rapport du Commissaire aux comptes relatif à la Délégation BSA B-1 ; et
- des bulletins de souscription en date de ce jour, dûment signés par les Bénéficiaires des BSA Ratchet B-1, attestant la souscription à 112.342 BSA Ratchet B-1 par les Bénéficiaires des BSA Ratchet B-1 dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessus,

décide d'émettre à titre gratuit 112.342 BSA Ratchet B-1,

décide de réserver la totalité de la souscription des 112.342 BSA Ratchet B-1 ainsi émis aux personnes et dans les proportions ci-dessous :

[...]

(ensemble, les « **Bénéficiaires des BSA Ratchet B-1** »),

décide l'attachement corrélatif des 112.342 BSA Ratchet B-1 aux 112.342 ADP B-1 résultant de la conversion de la décision précédente, à raison d'un (1) BSA Ratchet B-1 pour une (1) ADP B-1,

décide, en conséquence, que chaque BSA Ratchet B-1 ainsi attribué sera considéré, dès son émission, comme attaché à l'ADP B-1 à laquelle il se rapporte, et

précise, en tant que de besoin, que les titulaires des ADP B-1 seront les titulaires des BSA Ratchet B-1,

constate la souscription, ce jour, par les Bénéficiaires des BSA Ratchet B-1, de l'intégralité des 112.342 BSA Ratchet B-1, entièrement libérée, et la réalisation définitive de l'émission des BSA Ratchet B-1 et de l'attachement corrélatif des 112.342 BSA Ratchet B-1 aux 112.342 ADP B-1.

CINQUIÈME DÉCISION

Mise en œuvre de la Délégation BSA B-2

Le Président, après avoir pris connaissance de l'Acte Écrit ;

décide de mettre en œuvre la Délégation BSA B-2.

SIXIÈME DÉCISION

Emission et attachement des BSA Ratchet B-2 aux ADP B-2

Le Président, après avoir pris connaissance de :

- l'Acte Écrit ;
- du rapport du Commissaire aux comptes relatif à la Délégation BSA B-2 ; et
- des bulletins de souscription en date de ce jour, dûment signés par les Bénéficiaires des BSA Ratchet B-2, attestant la souscription à 612.912 BSA Ratchet B-2 par les Bénéficiaires des BSA Ratchet B-2 dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessus,

décide d'émettre à titre gratuit 612.912 BSA Ratchet B-2,

décide de réserver la totalité de la souscription des 612.912 BSA Ratchet B-2 ainsi émis aux personnes et dans les proportions ci-dessous :

[...]

(ensemble, les « **Bénéficiaires des BSA Ratchet B-2** »),

décide l'attachement corrélatif des 612.912 BSA Ratchet B-2 aux 612.912 ADP B-2 résultant de la conversion de la décision précédente, à raison d'un (1) BSA Ratchet B-2 pour une (1) ADP B-2,

décide, en conséquence, que chaque BSA Ratchet B-2 ainsi attribué sera considéré, dès son émission, comme attaché à l'ADP B-2 à laquelle il se rapporte, et

précise, en tant que de besoin, que les titulaires des ADP B-2 seront les titulaires des BSA Ratchet B-2,

constate la souscription, ce jour, par les Bénéficiaires des BSA Ratchet B-2 de l'intégralité des 612.912 BSA Ratchet B-2, entièrement libérée, et la réalisation définitive de l'émission des BSA Ratchet B-2 et de l'attachement corrélatif des 612.912 BSA Ratchet B-2 aux 612.912 ADP B-2.

SEPTIÈME DÉCISION

Modification corrélatrice des statuts de la Société

Le Président, en conséquence des décisions qui précèdent,

décide d'apporter aux statuts des modifications aux articles 6 (*Apports*) et 7 (*Capital social*) comme suit :

« ARTICLE 6 – APPORTS »

(...)

Aux termes des délibérations unanimes des associés en date du 13 février 2025 et des décisions du Président en date du 21^{er} février 2025, il a été procédé à :

- *la conversion de 725.254 actions ordinaires en 112.342 ADP B-1 et en 612.912 ADP B-2, à chacune desquelles ont été attaché un bon de souscription d'actions de type « ratchet ».*

« **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à 748.802,10 euros.

Il est divisé en 7.488.021 actions de 0,10 euro chacune, entièrement libérées, réparties comme suit :

- *3.108.085 actions ordinaires,*
- *1.873.528 actions de préférence dites « ADP A » (les « **ADP A** »),*
- *303.352 actions de préférence dites « ADP B-1 » (les « **ADP B-1** »),*
- *1.655.019 actions de préférence dites « ADP B-2 » (les « **ADP B-2** »), et*
- *548.037 actions de préférence dites « ADP B-3 » (les « **ADP B-3** » et ensemble avec les ADP B-1 et les ADP B-2, les « **ADP B** »).*

*Les ADP A et les ADP B étant ensemble désignées les « **ADP** ».*

HUITIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités, dépôts, enregistrements, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés, et plus généralement faire le nécessaire y compris par voie électronique.

* *

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent document, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docuSign.com.

Certifié conforme à l'original

Le Président

13519384 Canada Inc.

Représentée par Abhishek Pandey